

**BAPE - 2^e partie de l'audience publique
Projet de reconstruction du complexe Turcot**

Table des matières

RECTIFICATIONS DU MTQ – SÉANCES DU 16 JUIN 2009 (APRÈS-MIDI ET SOIR)	2
RECTIFICATIONS DU MTQ – SÉANCES DU 17 JUIN 2009 (APRÈS-MIDI ET SOIR)	3
RECTIFICATIONS DU MTQ – SÉANCES DU 18 JUIN 2009 (APRÈS-MIDI ET SOIR)	6
RECTIFICATIONS DU MTQ – SÉANCE DU 19 JUIN 2009 (AVANT-MIDI)	9

BAPE - 2^e partie de l'audience publique
Projet de reconstruction du complexe Turcot

Rectifications du MTQ – séances du 16 juin 2009 (après-midi et soir)

PRÉSENTATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LASALLE (DM11)

- o *Le concept proposé pour le nouvel échangeur Angrignon ne répond pas à la demande au point de vue circulation.*

Rectification : Cette affirmation est erronée, étant donné qu'une étude de circulation a démontré la fonctionnalité de cet échangeur. De plus, l'intersection du boulevard Angrignon et de la rue Notre-Dame est étagée pour améliorer la circulation dans ce secteur. L'étude de circulation a démontré que ce secteur était acceptable en termes de niveau de service.

PRÉSENTATION DE MONSIEUR PAUL LEGAULT (DM21)

- o *L'autoroute 15 sera à niveau vis-à-vis le centre Gadbois.*

Rectification : C'est inexact, l'autoroute sera à environ huit mètres d'élévation par rapport au niveau du sol.

- o *Il n'y a pas d'aménagement prévu pour les cyclistes le long de la rue Pullman.*

Rectification : Il y a une piste cyclable prévue le long de la rue Pullman à partir du secteur de la rue St-Jacques et jusqu'au début de la piste multifonctionnelle au pied de la falaise St-Jacques, et ce, en conformité avec les demandes de la Ville de Montréal.

PRÉSENTATION DE VISION MONTRÉAL (DM50)

- o *Sur la question de la mise en tunnel, il est évident que la construction pourrait être plus au nord, en creusant dans le roc. ... Mais il semble que cela pourrait être une alternative qui, au moment des travaux, permettrait de ne pas interrompre la circulation.*

Rectification : Cette affirmation est erronée, la construction par phase sans interruption de la circulation impliquerait des excavations sous les voies du CP (trains de banlieue), sous les fondations affaiblies de l'A-720 existante et entraînerait aussi des conséquences sur l'exploitation d'infrastructures municipales telles qu'Hydro-Westmount et le clos de voirie de la Ville de Westmount. Cette approche entraînerait des conséquences majeures sur la circulation routière lourde, autoroutière et ferroviaire.

**BAPE - 2^e partie de l'audience publique
Projet de reconstruction du complexe Turcot**

Rectifications du MTQ – séances du 17 juin 2009 (après-midi et soir)

PRÉSENTATION DE FRAPRU ET POPIR-COMITÉ LOGEMENT (DM44)

- o *Le projet Turcot fait perdre un terrain qui aurait pu servir à faire du logement social.*

Rectification : S'il est question du terrain de l'ancienne église Sainte-Élizabeth-du-Portugal (situé à l'intersection sud-ouest des rues Saint-Jacques et de Courcelle), ce terrain n'est pas requis pour le projet du complexe Turcot.

PRÉSENTATION DE CONCERTATION VILLE-ÉMARD – CÔTE ST-PAUL ET MOBILISATION TURCOT (DM65)

- o *Le projet prévoit des remblais partout.*

Rectification : Tel que mentionné dans la présentation du projet (voir DA4), 45 % de la longueur des chaussées seront à plus de 1 mètre du niveau du sol, dont 18 % sur des remblais de plus de 4 mètres de hauteur par rapport au niveau du sol. Par ailleurs, 28 % des chaussées seront au niveau du sol, 11 % en déblai, 8 % en remblai/déblai et, finalement, 8 % en structure.

PRÉSENTATION DE M. DANIEL GUILBERT (DM69)

- o *Le Ministère ne sait même pas combien il y a de logements dans le bâtiment du 780, rue Saint-Rémi.*

Rectification : Le Ministère connaît la situation. Toutefois, selon les sources d'information consultées, le nombre d'unités occupées à des fins résidentielles fluctue régulièrement. Le bâtiment compte une centaine de lofts.

PRÉSENTATION DE FAMIJEUNES (DM34)

- o *Durant les travaux, la circulation sera déviée sur les rues locales adjacentes.*

Rectification : De façon générale, le principe de construction retenu par le Ministère permet de maintenir la circulation autoroutière sur les infrastructures existantes tout au long de la durée des travaux. Il pourrait y avoir ponctuellement et localement des déviations de circulation sur le réseau municipal. Dans de tels cas, après entente avec les autorités municipales, les chemins de détour seront balisés et les populations riveraines avisées au préalable.

PRÉSENTATION DE M. GILLES BEAUDRY (DM90)

- o *Le ministère des Transports n'a pas tenté de savoir si certaines infrastructures pouvaient être réutilisées.*

Rectification : Dans le cadre de l'étude des solutions, le Ministère a analysé un scénario de réfection majeure des infrastructures du complexe Turcot. Toutefois, à la lumière de l'évaluation comparative des scénarios effectuée dans cette étude, la reconstruction du complexe Turcot avec un abaissement général du profil des voies de circulation est ressortie comme la solution permettant de mieux répondre aux objectifs du projet.

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL (DM86)

- o *Augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 %.*

Rectification : Lors de la présentation, la DSP n'a pas précisé que l'augmentation de 20 % des émissions de GES anticipée entre 2003 et 2026 serait attribuable à la croissance des déplacements sur l'île de Montréal et non seulement au seul projet de reconstruction du complexe Turcot. Cette information est cependant précisée dans le mémoire déposé par la DSP.

PRÉSENTATION DE MADAME JULIE COUTURE (DM17)

- o *Il y aura une détérioration du climat sonore au sud de l'autoroute 720.*

Rectification : Il n'y a pas de détérioration sonore le long de l'A-720 entre les rues Lenoir et Rose-de-Lima, car le projet prévoit l'ajout d'écrans antibruit qui n'existent pas actuellement.

PRÉSENTATION DE MADAME DIANE CYPLOT ET MONSIEUR ROGER QUESNEL (DM85)

- o La fermeture de l'entrée Girouard sur Décarie entraînera plus de trafic sur la rue Saint-Rémi.

Rectification : Les usagers empruntant l'accès Girouard actuel n'utiliseront pas la rue St-Rémi après les travaux; ils utiliseront la bretelle menant de la rue Saint-Jacques à la rue Pullman afin de rejoindre l'autoroute.

PRÉSENTATION DE L'ATELIER DU PATRIMOINE URBAIN DE MONTRÉAL (DM58)

- o *Les coûts du projet incluent un 30 % pour le maintien de circulation.*

Rectification : Le coût réel du maintien de la circulation dans le projet est évalué à environ 10 % du coût du projet. La raison est que 80 % de l'échangeur Turcot proposé sera construit sous les structures existantes sans en affecter la circulation.

PRÉSENTATION DE MADAME RAPHAËLE LECLERC (DM59)

- o *Le MTQ pourrait faire un tunnel pour éviter la démolition du 780 St-Rémi.*

Rectification : On ne peut pas faire de tunnel dans le secteur du 780 St-Rémi à cause de l'élévation de l'autoroute Décarie. De plus, il n'existe pas d'échangeur de ce type en tunnel.

**BAPE - 2^e partie de l'audience publique
Projet de reconstruction du complexe Turcot**

Rectifications du MTQ – séances du 18 juin 2009 (après-midi et soir)

PRÉSENTATION DE M. JEAN-CLAUDE LANTHIER (DM49)

- o *Le Ministère ne semble pas informé sur l'utilisation de béton renforcé de polymère.*

Rectification : Le document DA51 présente un extrait du Manuel de conception des structures du ministère des Transports qui précise dans quel cas les matériaux composites peuvent être utilisés dans les structures.

PRÉSENTATION DE SELBY CAMPUS INC. (DM47)

- o *Le Ministère construira un mur de 60 pieds de haut derrière le bâtiment de la rue Selby.*

Rectification : Vis-à-vis le bâtiment, la hauteur du mur de soutènement sera de quatre mètres, soit quatre mètres plus bas que la situation actuelle.

- o *Les travaux dans le secteur dureront sept ans.*

Rectification : Les travaux dans le secteur seront réalisés en intermittence pendant sept ans. Chacune des phases devrait durer quelques mois.

PRÉSENTATION DE M. FRANCIS MELANÇON (DM94)

- o *Une piste cyclable est prévue entre l'autoroute et la voie ferrée.*

Rectification : La piste multifonctionnelle sera localisée au nord des voies ferrées du CN, entre ces dernières et la falaise Saint-Jacques.

- o *L'école Saint-Paul est celle située près du centre Gadbois.*

Rectification : L'école située sur la rue Notre-Dame près du centre Gadbois est l'école secondaire James-Lyng. Le centre Saint-Paul est localisé plus à l'est sur la rue Notre-Dame, à l'intersection de la rue Saint-Rémi.

PRÉSENTATION DU CONSEIL CENTRAL DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN CSN (DM42)

- o Le projet a été élaboré sans consulter la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal.

Rectification : La Ville de Montréal a été consultée par le biais de plusieurs comités et groupes de travail (voir le document DA58) La STM est aussi impliquée dans l'élaboration du projet (étude sur les mesures d'atténuation en TC – volet autobus, étude de potentiel de transfert modal, etc.).

- o *Les remblais rapprochent les autos des habitations.*

Rectification : Ce n'est pas le fait de construire les voies de circulation en remblai plutôt qu'en structure qui fait qu'elles seront plus rapprochées des zones habitées, mais le profil retenu pour l'aménagement de ces voies compte tenu des contraintes imposées par les structures existantes.

- o *Renoncer aux remblais permettrait d'éviter les expropriations.*

Rectification : La construction en structure nécessiterait aussi l'acquisition d'un nombre comparable de propriétés résidentielles.

PRÉSENTATION DE QUÉBEC KYOTO (DM19)

- o *Le MTQ expropriera des logements sur la rue Cazalais parce qu'il a été décidé de faire l'entrée sur l'autoroute par la droite.*

Rectification : Il est faux de dire que les logements de la rue Cazalais seront expropriés à cause de l'inversion des bretelles D (A-15 en direction sud vers A-720 en direction est) et A (A-20 en direction est vers A-720 en direction est). C'est plutôt le concept général du projet, incluant le déplacement des voies ferrées et le principe de réalisation, qui oblige l'acquisition de résidences sur la rue Cazalais.

PRÉSENTATION DE M. PIERRE ZOVILÉ (DM72)

- o *Le Ministère ne se préoccupe pas de mettre en place une signalisation adéquate pour afficher les restrictions de hauteur du passage sous les voies ferrées sur la rue Saint-Rémi.*

Rectification : La responsabilité de la signalisation routière sur le réseau local incombe à la Ville de Montréal.

PRÉSENTATION DU MOUVEMENT AU COURANT (DM81)

- o *La pente sur l'A-720 augmentera au raccordement au-dessus de la rue Greene.*

Rectification : L'abaissement de l'A-720 implique que vis-à-vis la rue Greene, le profil longitudinal se raccorde au profil existant. Les pentes longitudinales sont donc similaires.

**BAPE - 2^e partie de l'audience publique
Projet de reconstruction du complexe Turcot**

Rectifications du MTQ – séance du 19 juin 2009 (avant-midi)

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU DÉVELOPPEMENT LAC-À-LA-LOUTRE (DM100)

- o *La cour Turcot a été expropriée par le ministère des Transports.*

Rectification : Le Ministère a fait l'acquisition de l'ancienne gare de triage Turcot du Canadien National par le biais d'une entente de gré à gré en 2003. Le MTQ ne peut légalement exproprier le CN.

PRÉSENTATION DE LA CSDM (DM52)

- o La pollution de l'air et le bruit augmenteront à l'école Marie-de-l'Incarnation avec la réalisation du projet.

Rectification : Les modélisations sur le bruit et la qualité de l'air réalisées dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement montrent, pour le secteur de l'école Marie-de-l'Incarnation, une diminution des niveaux sonores et des concentrations de polluants par rapport à la situation actuelle, ainsi que si l'on compare le statu quo et le projet en 2016.